



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-289

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

75-2020-08-31-010 - Arrêté d'ouverture d'une participation du public par voie électronique unique préalablement à la mise en compatibilité du PLU, et à la délivrance des autorisations environnementale et d'urbanisme, pour le projet de réaménagement des abords du site de la Tour Eiffel, dans le cadre de la procédure intégrée prévue par la loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (2 pages)

Page 4

Préfecture de Police

75-2020-09-03-001 - Arrêté n°2020-00688 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement. (1 page)

Page 7

75-2020-09-01-036 - Arrêté n°DTPP 2020-781 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 9

75-2020-09-01-039 - Arrêté n°DTPP 2020-782 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 13

75-2020-09-01-038 - Arrêté n°DTPP 2020-783 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 17

75-2020-09-01-057 - Arrêté n°DTPP 2020-784 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 21

75-2020-09-01-054 - Arrêté n°DTPP 2020-785 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 25

75-2020-09-01-041 - Arrêté n°DTPP 2020-786 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 29

75-2020-09-01-062 - Arrêté n°DTPP 2020-787 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 33

75-2020-09-01-055 - Arrêté n°DTPP 2020-788 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 37

75-2020-09-01-061 - Arrêté n°DTPP 2020-789 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 41

75-2020-09-01-040 - Arrêté n°DTPP 2020-790 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 45

75-2020-09-01-043 - Arrêté n°DTPP 2020-791 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 49

75-2020-09-01-037 - Arrêté n°DTPP 2020-792 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 53

75-2020-09-01-046 - Arrêté n°DTPP 2020-793 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 57

75-2020-09-01-056 - Arrêté n°DTPP 2020-794 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)

Page 61

75-2020-09-01-058 - Arrêté n°DTPP 2020-795 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 65
75-2020-09-01-059 - Arrêté n°DTPP 2020-796 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 69
75-2020-09-01-044 - Arrêté n°DTPP 2020-797 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 73
75-2020-09-01-060 - Arrêté n°DTPP 2020-798 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 77
75-2020-09-01-042 - Arrêté n°DTPP 2020-799 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 81
75-2020-09-01-049 - Arrêté n°DTPP 2020-800 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 85
75-2020-09-01-048 - Arrêté n°DTPP 2020-801 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 89
75-2020-09-01-045 - Arrêté n°DTPP 2020-802 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 93
75-2020-09-01-052 - Arrêté n°DTPP 2020-803 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 97
75-2020-09-01-051 - Arrêté n°DTPP 2020-804 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 101
75-2020-09-01-053 - Arrêté n°DTPP 2020-805 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 105
75-2020-09-01-050 - Arrêté n°DTPP 2020-806 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 109
75-2020-09-01-047 - Arrêté n°DTPP 2020-807 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages)	Page 113

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

75-2020-08-31-010

Arrêté d'ouverture d'une participation du public par voie
électronique unique préalablement à la mise en
compatibilité du PLU, et à la délivrance des autorisations
environnementale et d'urbanisme, pour le projet de
réaménagement des abords du site de la Tour Eiffel, dans
le cadre de la procédure intégrée prévue par la loi relative à
l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de
2024

Le Préfet de Paris et d'Île-de-France,

La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et notamment ses articles 9 et 12 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-6-1;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 123-19 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 désignant la Maire de Paris comme autorité compétente, pour ouvrir et organiser procédé à une participation du public par voie électronique unique préalablement à la délivrance des autorisations environnementales et d'urbanisme relatives au projet de réaménagement des abords du site de la Tour Eiffel ;

Vu la délibération 2020 DDCT 17 du 3 juillet 2020 déléguant compétence au Maire de Paris pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

Considérant le projet de réaménagement des abords du site de la Tour Eiffel ; nécessaire à la préparation, à l'organisation ou au déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Après discussion et accord entre les autorités compétentes sur le principe d'une participation du public par voie électronique unique et la désignation de l'autorité qui sera chargée de l'ouvrir et de l'organiser ;

ARRÊTE :

Article premier : Il sera procédé à une participation du public par voie électronique unique préalablement à la mise en compatibilité du PLU, et à la délivrance des autorisations environnementale et d'urbanisme, pour le projet de réaménagement des abords du site de la Tour Eiffel, dans le cadre de la procédure intégrée prévue à l'article 12 de la loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Article 2 : La Maire de Paris est désignée comme autorité compétente, pour ouvrir et organiser par arrêté cette procédure de participation du public par voie électronique unique.

Article 3 : La Maire de Paris précisera par arrêté ultérieur les modalités d'organisation de la participation par voie électronique unique, qui se conformera à l'article 9 de la loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris » et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris le 31 août 2020

Pour la Maire de Paris et par délégation,

Le Préfet de la Région d'Île-de-France

Le Directeur de l'Urbanisme

Préfet de Paris

Signé

Signé

Stéphane LECLER

Marc GUILLAUME

Préfecture de Police

75-2020-09-03-001

Arrêté n°2020-00688 accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement.



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00688

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

Des médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux fonctionnaires de police dont les noms suivent, affectés à la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne :

Médaille d'argent de 1^{ère} classe :

- **M. Fabien PASQUETTE**, brigadier de police, né le 9 mars 1984 ;
- **M. Jérôme BAS**, gardien de la paix, né le 26 novembre 1976.

Médaille d'argent de 2^{ème} classe :

- **M. Ludovic MICHELIS**, gardien de la paix stagiaire, né le 12 décembre 1995 ;
- **Mme Pauline SCIBECK**, gardienne de la paix stagiaire, née le 16 mai 1990.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 03 septembre 2020

Signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-036

Arrêté n°DTPP 2020-781 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 781 du 1 septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-580 du 9 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0018 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « MARBRERIE POULAIN ET FILS » situé 2 avenue du Père Lachaise à Paris 20^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**

2 avenue du Père Lachaise – 75020 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0018**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le Directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 781 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**
2 avenue du Père Lachaise – 75020 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-039

Arrêté n°DTPP 2020-782 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 782 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-600 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0103 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POULAIN ET FILS » situé 19 avenue Rachel Paris 18^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**

19 avenue Rachel – 75018 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0103**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 782 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**

19 avenue Rachel – 75018 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-038

Arrêté n°DTPP 2020-783 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 783 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-601 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0102 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POULAIN ET FILS » situé 13 avenue du cimetière des Batignolles à Paris 17^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**

13 avenue du Cimetière des Batignolles – 75017 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0102**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 783 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**
13 avenue du Cimetière des Batignolles – 75017 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-057

Arrêté n°DTPP 2020-784 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 784 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-631 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0044 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 38 rue de Chaligny à Paris 12^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

38 rue de Chaligny – 75012 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0044**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 784 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

38 rue de Chaligny – 75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-054

Arrêté n°DTPP 2020-785 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 785 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-605 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0052 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 1 place Armand Carrel à Paris 19^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

1 place Armand Carrel – 75019 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0052**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 785 du 1 septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ÉTABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

1 place Armand Carrel – 75019 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-041

Arrêté n°DTPP 2020-786 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 786 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-581 du 9 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0038 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « HENRI DE BORNIOLE » situé 66 avenue des Ternes à Paris 17^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOLE**

66 avenue des Ternes – 75017 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0038**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 786 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOI**
66 avenue des Ternes – 75017 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-062

Arrêté n°DTPP 2020-787 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 787 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-597 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0056 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 24 rue Pierre Larousse à Paris 14^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

24 rue Pierre Larousse – 75014 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0056**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 787 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
24 rue Pierre Larousse – 75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-055

Arrêté n°DTPP 2020-788 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 788 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-622 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0115 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 8 rue Corot à Paris 16^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

8 rue Corot – 75016 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0115**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- du

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
8 rue Corot – 75016 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-061

Arrêté n°DTPP 2020-789 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 789 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-578 du 9 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0039 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « HENRI DE BORNIOL » situé 122 rue de Grenelle à Paris 7^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOL**

122 rue de Grenelle – 75007 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0039**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 789 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOLE**
122 rue de Grenelle – 75007 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-040

Arrêté n°DTPP 2020-790 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 790 du 1 er septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-577 du 9 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0082 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « HENRI DE BORNIOL » situé 74 rue de la Pompe à Paris 16^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOL**

74 rue de la Pompe – 75016 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 3 : Le numéro de l’habilitation est **20-75-0082**.

Article 4 : Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.

Article 6 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 790 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOLE**
74 rue de la Pompes – 75016 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-043

Arrêté n°DTPP 2020-791 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 791 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-579 du 9 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0040 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « HENRI DE BORNIOLE » situé 50 boulevard Malesherbes à Paris 8^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNIOLE**

50 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0040**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 791 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **HENRI DE BORNOL**
50 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-037

Arrêté n°DTPP 2020-792 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 792 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-602 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0101 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POULAIN ET FILS » situé 19-21 boulevard de Ménilmontant à Paris 11^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**

19-21 boulevard de Ménilmontant – 75011 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0101**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 792 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **POULAIN ET FILS**
19-21 boulevard de Ménilmontant – 75011 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-046

Arrêté n°DTPP 2020-793 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 793 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-627 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0050 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLOT » situé 144-148 rue Lecourbe à Paris 15^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

144-148 rue Lecourbe – 75015 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0050**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 793 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**
144-148 rue Lecourbe – 75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-056

Arrêté n°DTPP 2020-794 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 794 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-625 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0046 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLOT » situé 1 rue d'Auteuil à Paris 16^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

1 rue d'Auteuil – 75016 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0046**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation. .../...
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 794 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

1 rue d'Auteuil – 75016 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-058

Arrêté n°DTPP 2020-795 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 795 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-621 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0047 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES » situé 80 rue de la Pompe à Paris 16^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

80 rue de la Pompe – 75016 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0047**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 795 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
80 rue de la Pompes – 75016 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-059

Arrêté n°DTPP 2020-796 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 796 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-624 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0055 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES » situé 7 rue Drouot à Paris 9^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

7 rue Drouot – 75009 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0055**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 796 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
7 rue Drouot – 75009 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-044

Arrêté n°DTPP 2020-797 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 797 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-629 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0061 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLOT » situé 128 boulevard Voltaire à Paris 11^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

128 boulevard Voltaire – 75011 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Article 3 : Le numéro de l’habilitation est **20-75-0061**.

Article 4 : Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.

Article 6 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 797 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**
128 boulevard Voltaire – 75011 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-060

Arrêté n°DTPP 2020-798 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 798 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-598 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0059 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 5 rue du Faubourg Saint-Jacques à Paris 14^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 9 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

5 rue du Faubourg Saint-Jacques – 75014 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LES GONESSES	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Article 3 : Le numéro de l’habilitation est **20-75-0059**.

Article 4 : Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.

Article 6 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 798 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
5 rue du Faubourg Saint-Jacques – 75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-042

Arrêté n°DTPP 2020-799 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 799 du 1 septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-619 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0057 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLLOT » situé 11 avenue du Père Lachaise à Paris 20^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLLOT**

11 avenue du Père Lachaise – 75020 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0057**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 799 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**
11 avenue du Père-Lachaise – 75020 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-049

Arrêté n°DTPP 2020-800 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 800 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-623 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0058 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 45 rue du château d'eau à Paris 10^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

45 rue de Château d'eau – 75010 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0058**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 800 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
45 rue Château d'eau – 75010 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-048

Arrêté n°DTPP 2020-801 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 801 du 1^{er} septembre

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-603 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0043 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 3 place d'Italie à Paris 13^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

Au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

3 place d'Italie – 75013 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0043**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 801 du 1^{er} septembre

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
3 place d'Italie – 75013 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-045

Arrêté n°DTPP 2020-802 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 802 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-630 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0049 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES - PFG » situé 137 rue Lecourbe à Paris 15^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

137 rue Lecourbe – 75015 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l’habilitation est **20-75-0049**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L’habilitation peut être renouvelée à la demande de l’entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l’expiration de l’habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 802 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
137 rue Lecourbe – 75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-052

Arrêté n°DTPP 2020-803 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 803 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-599 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0060 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « PFG – POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES » situé 111 rue Ordener à Paris 18^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

111 rue Ordener – 75018 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0060**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 803 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**
111 rue Ordener – 75018 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-051

Arrêté n°DTPP 2020-804 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 804 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-604 du 15 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0054 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES » situé 19 rue des Batignolles à Paris 17^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 15 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

19 rue des Batignolles – 75017 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0054**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 804 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **PFG – SERVICES FUNÉRAIRES**

19 rue des Batignolles – 75017 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-053

Arrêté n°DTPP 2020-805 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 805 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-617 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0042 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLLOT » situé 109 bis, rue Saint-Dominique à Paris 7^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLLOT**

109 bis, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0042**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 805 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**
109 bis, rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-050

Arrêté n°DTPP 2020-806 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 806 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-618 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0087 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLOT » situé 214-216 rue de Charenton à Paris 12^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

214-216 rue de Charenton – 75012 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0087**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

SIGNÉ

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 806 du 1er septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

214-216 rue de Charenton – 75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-09-01-047

Arrêté n°DTPP 2020-807 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 807 du 1^{er} septembre 2020

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu le décret n°2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des habilitations dans le domaine funéraire échues ou devant expirer entre le 12 mars 2020 et le 30 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2014-620 du 18 juillet 2014 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0041 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F. » au nom commercial « ROBLOT » situé 76 avenue des Gobelins à Paris 13^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 2 juillet 2020 par M. Philippe LEROUGE, directeur général de la société citée ci-dessous ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est arrivée à échéance le 18 juillet 2020 ;
- Considérant que l'habilitation dans le domaine funéraire de l'opérateur susmentionné est prolongée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°352-2020 du 27 mars 2020 susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**

76 avenue des Gobelins – 75013 PARIS

exploité par M. Philippe LEROUGE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français l'activité funéraire suivante :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : L'activité listée au 3° de l'article 1 est effectuée en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	3° soins de conservation	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LÈS-GONESSE	20-95-0068

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

- Article 3 :** Le numéro de l'habilitation est **20-75-0041**.
- Article 4 :** Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.
- Article 5 :** L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.
- Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports et de la protection
du public,

Serge BOULANGER



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 807 du 1^{er} septembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

O.G.F.

au nom commercial : **ROBLOT**
76 avenue des Gobelins – 75013 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

EP-425-JE
DF-486-PR

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

149-RKM-75
761-RJE-75
BB-106-DY
AA-122-VX
CD-283-HF
AA-578-PR
776-RJE-75
AA-518-PR
EC-816-GR
EC-882-GR
EC-940-GR
EA-895-RQ
EM-733-ZL
EM-350-ZL
EH-672-SP
EN-285-LC
EN-776-SC
EH-686-SP

CORBILLARDS ET VOITURES DE DEUIL

EX-976-KY
FB-969-DB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr